

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1023

présenté par  
M. Questel, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 3, après le mot :

« communes »,

insérer les mots :

« touristiques érigées en ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.